

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 OCTOBRE 2008

Présents : MM. S. Lasseaux, Bourgmestre, **Président**
Genard, Mainil, Melle Lorent, MM. Halloy et C. Lasseaux, **Echevin(e)s**
Helson, Hubert, Mme Seyler, MM. Saint Guillain, Lauvaux, Mathieu, Mmes
Delvaux-Meys, Diez-Burlet, MM. Chintinne, Hennin, Mme Valtin, M. Lechat,
Mmes Monier-Delobbe et Morue-Pierart, **Conseiller(e)s**
J. Pauly, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal ff.**

Madame l'Echevine Nicole DELHEZ est excusée.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le Conseil Communal reçoit les sapeurs-pompiers stagiaires et effectifs, recrutés récemment.

M. le Président remercie chaleureusement les nouveaux membres du Service Régional d'Incendie et les félicite pour leur engagement.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

1. Résolutions du Conseil Communal du 30 septembre 2008 – Approbation – Décision

Après en avoir entendu lecture, par M. le Secrétaire Communal ff., approuve, sans émettre de remarque, les résolutions de la séance du 30 septembre 2008.

2. Fabrique d'église de Flavion – Budget 2009 – Avis – Décision

M. le Conseiller Pierre HELSON informe le Conseil que, dans un esprit de cohérence, son groupe s'abstiendra de voter le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Flavion, dont l'intervention communale est en nette augmentation.

M. le Président reconnaît qu'effectivement, le montant des dépenses est en augmentation.

Toutefois, le surplus est dû essentiellement à des dépenses non maîtrisables, par la Commune (énergie et indexation du personnel).

Par 14 voix oui (Contact 21, Entente Démocratique et Mme SEYLER), 0 voix non et 6 abstentions (Union des 11 Communes), approuve le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Flavion, arrêté comme suit :

- En recettes et dépenses, à 17.729,70 €
- Participation communale, à 10.409,44 €

3. C.P.A.S. – Compte 2007 –

M. GUYOT, Receveur Régional du CPAS, entre en séance

a) Information

Le résultat du compte 2007 est présenté par M. Jacques PAULY, Président du CPAS.

b) Approbation – Décision

Par 14 voix pour (Contact 21, Entente Démocratique et Mme SEYLER), 0 voix contre et 6 abstentions (Union des 11 Communes), approuve le compte 2007 du Centre Public d'Action Sociale de Florennes, arrêté comme suit :

Résultat budgétaire

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés nets	4.814.651,46	309.047,21
Engagements	4.855.353,98	507.159,87
Solde	- 40.702,52	- 198.112,66

Résultat comptable

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés nets	4.814.651,46	309.047,21
Imputations	4.739.460,58	423.258,24
Solde	75.190,88	- 114.211,03

Maison de repos

Droits constatés	1.890.573,94 €
Engagements	2.119.806,77 €
Solde : Excédent de dépenses	229.233,21 €

Appartements

Droits constatés	59.588,94 €
Engagements	50.298,90 €
SOLDE : Excédent de recettes	9.290,04 €

Bilan arrêté au 31.12.07

ACTIF = PASSIF = 2.073.822,83

Compte de Résultats

Résultat	CHARGES	PRODUITS
	4.938.057,95	4.351.247,01
Mali de l'exercice		586.810,94

4. C.P.A.S – Modification budgétaire n°1 –**a) Information**

Après avoir entendu la présentation faite par M. PAULY, Président du CPAS, MM. P. HELSON et V. MATHIEU, Conseillers Communaux, constatent que la gestion du CPAS va à la dérive et que la Commune devra intervenir, à hauteur de 475.000 € supplémentaires, pour équilibrer le budget.

La suppression du fonds VANDE LANOTTE avait dû être anticipé.

M. le Président signale que le montant de cette subvention fédérale était inscrit au budget, chaque année, et ce, depuis plusieurs années.

La Commune a reçu une information, en 2006, comme quoi cette intervention serait diminuée de 50 %, chaque année, pour être nulle en 2008.

Le Collège Communal actuel n'avait pas cette information et il lui était donc impossible de faire une modification budgétaire plus tôt.

M. Eric MAINIL, Echevin des Finances, brosse un tableau précis des recettes et des dépenses supplémentaires (primes d'attractivités soldées, indexation des salaires du personnel, suppression des recettes irrécouvrables, RGB, aide sociale supplémentaire, ...).

M. MAINIL constate qu'en 2009, le CPAS aura besoin d'une nouvelle intervention de 358.000 €.

En 2008, les besoins sociaux représentaient une somme de 140 €/habitant et à terme, ce sera intenable.

M. Claude SAINT GUILLAIN abonde dans ce sens et constate également que les années prochaines seront difficiles.

Il suggère d'avoir une réflexion pour l'avenir.

MM. Grégory CHINTINNE et Vincent MATHIEU regrettent que cette intervention supplémentaire de 475.000 € empêchera la réalisation de projets communaux.

Ils s'interrogent également sur le projet d'extension du Home Degrange.

M. le Président précise qu'il n'a pas encore trouvé de solution. Plusieurs pistes sont envisageables.

M. HELSON rappelle qu'il y a une échéance pour la mise en conformité.

M. le Président se dit conscient de cette échéance.

En conclusion, M. MAINIL signale que le Collège Communal va examiner :

- les pistes pour diminuer le déficit
- les possibilités d'obtenir des financements extérieurs (Région Wallonne,...)
- ce que font les autres communes (de notre taille)

La modification budgétaire n° 1 du CPAS est donc arrêtée comme suit :

Recettes en +	Montants	Libellé
	643.791,50	

Recettes en -	Montants	Libellé
	301.989,00	

Dépenses en +	Montants	Libellé
	437.599,50	

Dépenses en -	Montants	Libellé
	95.797,00	

Le résultat budgétaire du compte 2007 (-40.702,52) est incorporé dans le budget 2008.

L'intervention communale est majorée de 474.976,39.

Le budget ordinaire reste donc équilibré à 5.099.436,50 €.

Le budget extraordinaire est équilibré à 9.102.116,66 €

b) Approbation – Décision

Par 11 voix pour (Contact 21 et Mme Seyler), 6 voix contre (Union des 11 Communes) et 3 abstentions (Entente Démocratique), approuve la modification budgétaire n° 1 du CPAS de Florennes.

Après avoir reçu les remerciements de M. le Président, M. GUYOT, Receveur régional, quitte la séance.

5. Finances communales – Modification budgétaire n°2 –

a) Information

M. Eric MAINIL, Echevin des Finances, présente la modification budgétaire n° 2 du budget 2008, arrêtée comme suit :

BUDGET ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget/MB 1 – Ex. antérieurs	1.771.080,00	397.871,11	1.373.208,89
MB – Augm. de crédits	6.450,00	10.587,67	- 4.137,67
MB – Dimin. de crédits			0,00
			1.369.071,22
Budget initial – Ex. propre	9.020.586,94	9.014.939,33	5.647,61
MB – Augm. de crédits	516.325,38	771.494,35	- 255.168,97
MB – Dimin. de crédits	345.117,16	205.888,15	139.229,01
			- 388.750,37
Budget initial – Prélèvements			0,00
MB – Augm. de crédits			
MB – Dimin. de crédits			
			0,00
EXERCICE GLOBAL	10.969.325,16	9.989.004,31	980.320,85

BUDGET EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget/MB 1 – Ex. antérieurs	412.086,48	46.622,06	365.464,42
MB – Augm. de crédits	74.209,00	100.931,70	- 26.722,61
MB – Dimin. de crédits			

			338.741,81
Budget initial – Ex. propre	4.111.735,60	3.469.524,29	642.211,31
MB – Augm. de crédits	718.037,59	68.246,30	649.791,29
MB – Dimin. de crédits	1.096.312,27	535.900,00	560.412,27
			731.590,33
Budget initial – Prélèvements		1.007.675,73	- 1.077.675,73
MB – Augm. de crédits		62.656,41	- 62.656,41
MB – Dimin. de crédits			0,00
			- 1.070.332,14
EXERCICE GLOBAL	4.219.756,49	4.219.756,49	0,00

M Pierre HELSON, Conseiller Communal, constate que les problèmes financiers sont liés aux transferts des déficits du CPAS, de la Police et du Service Régional d'Incendie.

Il regrette cette situation et comprend les difficultés auxquelles le Collège Communal est confronté.

Toutefois, pour les raisons déjà évoquées précédemment, son groupe ne votera pas la modification budgétaire.

b) Approbation – Décision

La modification budgétaire n° 2 du budget communal 2008 est approuvée **par 11 voix pour (Contact 21 et Mme SEYLER), 6 voix contre (Union des 11 Communes) et 3 abstentions (Entente Démocratique).**

6. Finances communales – Taxes – Renouvellement – Décisions -

a) Centimes additionnels au précompte immobilier – Exercice 2008

b) Taxe additionnelle à l'impôt de l'Etat sur les revenus

c) Taxe sur la délivrance des sacs en plastic "PMC"

A l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement, pour l'exercice 2009, des taxes suivantes :

- Les centimes additionnels au précompte immobilier à 2600
- La taxe additionnelle à l'impôt de l'Etat sur les revenus des personnes physiques à 8,50 %
- La taxe sur la délivrance des sacs en plastic "PMC" à :
 - 1,5 € le rouleau de sacs en plastic "PMC" à destination des ménages
 - 2 € le rouleau de grands sacs en plastic "PMC" à destination des collectivités (homes, écoles,...)

7. Florennes Demain asbl – Renouvellement du Conseil d'administration – Représentation du Conseil Communal –

a) Information

En 2009, les cellules de gestion du centre-ville devront avoir, au sein de leur conseil d'administration, la présence paritaire de partenaires locaux publics et privés.

Cela représente, pour l'asbl Florennes Demain, la désignation de cinq représentants qui siègent comme administrateurs.

Selon le calcul au moyen de la clef d'Hondt, il y a lieu de désigner trois candidats de la majorité et deux candidats de la minorité.

b) Désignation – Décision

A l'unanimité des membres présents, désigne :

Pour la majorité :

- M. Stéphane LASSEAUX
- M. Mathieu GENARD
- M. Eric MAINIL

Pour la minorité :

- M. Michel PAQUET
- M. Jean-Paul RAYP

8. Agence Locale pour l'Emploi de Florennes asbl – Remplacement d'un représentant communal démissionnaire –

a) Information

Le Conseil Communal est informé que M. Pierre GENARD a remis sa démission, en qualité de représentant communal, au sein de l'Asbl Agence Locale pour l'Emploi de Florennes.

Conformément au statut de cette association, M. GENARD doit être remplacé par un membre du groupe Contact 21.

b) Décision

A l'unanimité des membres présents, désigne Mme Cécile REMAN, domiciliée rue du Fourneau, 58, à Saint-Aubin.

9. Florennes – Rue des Minières – Modification par élargissement du chemin vicinal n° 42 – Résultat de l'enquête publique

a) Information

Le Conseil Communal est informé que les consorts ADAM-DUBOIS ont déposé une demande de permis de lotir, sur la parcelle cadastrée section K n° 20d, sise à front de la rue des Minières, à Florennes (chemin vicinal n° 42).

b) Résultat de l'enquête publique

Conformément à l'article 129 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, le Conseil est également informé que l'enquête publique, réalisée du 21 août au 4 septembre 2008, n'a donné lieu à aucune réclamation.

c) Fixation des charges d'urbanisme

Le Conseil devant se positionner sur la question de la voirie, **à l'unanimité des membres présents**, décide d'imposer, au lotisseur, les charges suivantes :

- La prise en charge des frais d'équipement (eau, électricité, égouttage et trottoir)
- L'obligation de remise à titre gratuit de ces équipements

d) Modification de voirie – Proposition – Décision

A l'unanimité des membres présents, décide de proposer au Collège Provincial la modification par élargissement du chemin vicinal n° 42 (rue des Minières), à Florennes, conformément au plan dressé par M. Yvan BARTHELEMY, Géomètre.

10. Hanzinne – Rue du Ban – Modification par élargissement du chemin vicinal n° 4 – Résultat de l'enquête publique

a) Information

Le Conseil Communal est informé que les consorts TAYENNE-BOCART-GOBLET ont déposé une demande de permis de lotir, sur diverses parcelles, sises à front de la rue du Ban, à Hanzinne (chemin vicinal n° 4).

b) Résultat de l'enquête publique

Conformément à l'article 129 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, le Conseil est également informé que l'enquête publique réalisée du 26 septembre au 10 octobre 2008 n'a donné lieu à aucune réclamation.

c) Fixation des charges d'urbanisme

Le Conseil devant se positionner sur la question de la voirie, **à l'unanimité des membres présents**, décide d'imposer au lotisseur les charges suivantes :

- La prise en charge des frais d'équipement (eau, électricité, égouttage et bordures)
- L'obligation de remise à titre gratuit de ces équipements

d) Modification de voirie – Proposition – Décision

A l'unanimité des membres présents, décide de proposer au Collège Provincial la modification par élargissement du chemin vicinal n° 4 (rue du Ban), à Hanzinne, conformément au plan dressé par M. Christian RENOTTE, Géomètre.

11. Florennes – Etanchéité de la goulotte de la piscine du Centre Culturel et Sportif – Dossier en urgence – Communication

Le Conseil Communal reçoit en communication que, dans le cadre de la mise en conformité de la piscine du centre culturel et sportif Dr Paul Rolin, le Collège Communal a dû recourir à la procédure d'urgence, en vue de procéder à des travaux d'étanchéité d'une partie de la goulotte de la piscine.

Le Conseil Communal est donc invité à prendre connaissance de la délibération du Collège Communal du 1^{er} octobre 2008, reconnaissant le caractère d'extrême urgence, approuvant le cahier

spécial des charges et désignant la S.A. COPROBAT, à Bruxelles, adjudicataire du marché, pour la somme de 1.512,50 € TVAC.

Cette dépense sera imputée à l'article 764/724-60 du budget extraordinaire de 2008.

12. Acquisition(s) diverse(s) de matériel ou d'équipement pour les services communaux –

a) Décisions

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Communal approuve les acquisitions suivantes :

1. Acquisition d'un nettoyeur haute pression pour le Centre Culturel et Sportif Dr Paul Rolin à Florennes
Estimation de la dépense: 800 €
Article budgétaire: 764/744-51
Crédit: 1.200 €
Voies et moyens: Fonds propres
2. Acquisition de matériel divers pour l'adaptation des panneaux de basket du Centre Culturel et Sportif Dr Paul Rolin à Florennes.
Estimation de la dépense: 4.600 €
Article budgétaire: 764/724-60
Crédit: 5.300€
Voies et moyens: Fonds propres
3. Acquisition d'un véhicule neuf pour le secrétariat de la Maison communale
Estimation de la dépense: 15.000 €
Article budgétaire: 104/743-52
Crédit: 18.000 €
Voies et moyens: Fonds propres
4. Acquisition d'un tracteur neuf pour le service Environnement
Estimation de la dépense: 100.000 €
Article budgétaire: 421/743-98
Crédit: 100.000 €
Voies et moyens: Emprunt
5. Acquisition d'une faucheuse neuve pour le service Environnement
Estimation de la dépense: 50.000 €
Articles budgétaires: 421/743-98
Crédit: 50.000 €
Voies et moyens: Emprunt
6. Acquisition d'équipements divers pour le service régional d'incendie de Florennes
Estimation de la dépense: 11.500 €
Article budgétaire: 351/742-98
Crédit: 0 € => MB2
Voies et moyens: Fonds propres

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décisions

Décide d'approuver les cahiers spéciaux des charges régissant ces marchés.

c) Mode de passation des marchés – Fixation – Décisions

Décide de recourir à la procédure négociée, sauf pour l'acquisition d'un tracteur neuf, pour le service Environnement, pour laquelle la passation du marché se fera par appel d'offres général.

13. Florennes (centre) – Stationnement alternatif avenue Notre-Dame de Foy – Suppression du règlement complémentaire de circulation routière –

a) Information

Le Conseil Communal est informé qu'il est demandé à l'ensemble de la Région Wallonne d'éviter un maximum de recourir au stationnement alternatif, sur les voiries communales.

Ce type de stationnement est en vigueur depuis 1979 dans l'avenue Notre-Dame de Foy.

Le Collège Communal a décidé, durant une période de test de six mois, de supprimer le stationnement alternatif.

L'essai s'avère concluant et la population riveraine s'est dite satisfaite.

De plus, le stationnement libre à gauche ou à droite de la chaussée incite les conducteurs à réduire de manière naturelle la vitesse des véhicules.

b) Décision

A l'unanimité des membres présents, décide d'abroger le règlement complémentaire de circulation routière pris par le Conseil Communal du 6 juin 1979, portant sur le stationnement alternatif, avenue Notre-Dame de Foy, à Florennes.

14. Florennes (centre) – Remplacement des flexibles hydrauliques du véhicule élévateur du Service Régional d'Incendie – Dossier en urgence – Communication

Le Conseil Communal reçoit, en communication, que les flexibles hydrauliques du véhicule élévateur du Service Régional d'Incendie se sont brisés lors d'une intervention.

Afin d'assurer la continuité de ce service, le Collège Communal a dû recourir aux mesures d'urgence, pour procéder à la réparation.

Le Conseil est donc invité à prendre connaissance de la délibération du Collège Communal du 6 octobre 2008, reconnaissant le caractère d'extrême urgence, approuvant le cahier spécial des charges et désignant la sprl SAM HYDRAULICS, à Leuze, adjudicataire du marché, pour la somme de 7.001,06 € TVAC.

Cette dépense sera imputée à l'article 351/745-98 du budget extraordinaire de 2008.

15. Acquisition de gasoil de chauffage, routier et d'essence pour l'année 2009 –**a) Décision**

Le Conseil Communal est invité à approuver le projet d'acquisition de gasoil de chauffage, routier et d'essence, pour l'année 2009.

b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

A l'unanimité des membres présents, approuve le cahier spécial des charges régissant ce marché.

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide de recourir à la procédure d'adjudication publique.

d) Avis de marché – Approbation – Décision

Décide d'approuver l'avis de marché

16. Hanzinne – Ecole communale – Section primaire – Réparation du trottoir et construction d'une rampe d'accès – Acquisition de matériaux divers -**a) Décision**

Le Conseil Communal est informé que l'état du trottoir, devant l'école communal d'Hanzinne, nécessite une réparation.

Le Collège Communal propose de profiter de ces travaux pour réaliser une rampe d'accès vers l'entrée principale du bâtiment.

A l'unanimité des membres présents, décide de faire procéder à la réalisation de ces travaux par le service technique communal.

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décision

Décide d'approuver les cahiers spéciaux des charges relatifs à l'acquisition des matériaux nécessaires à ces travaux.

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide de recourir à la procédure négociée, pour la passation des marchés.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président entend les interpellations des membres du Conseil Communal.

Interpellation

M. le Conseiller Grégory CHINTINNE souhaite connaître l'état d'avancement du dossier relatif à la modification du plan de secteur, en vue de l'inscription d'une zone d'extraction, à Hemptinne/Saint-Aubin.

Il se dit étonné car la société CARMEUSE annonce publiquement la prochaine ouverture d'une carrière, à cet endroit.

M. le Président signale que le seul élément nouveau est l'avis favorable remis par le CWEED.

Le Collège Communal suit l'évolution de ce dossier.

La séance est levée à 20 H 15.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2008, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire ff.,
J. HUART

Le Bourgmestre,
S. LASSEAUX
